



Le 3 août 2017

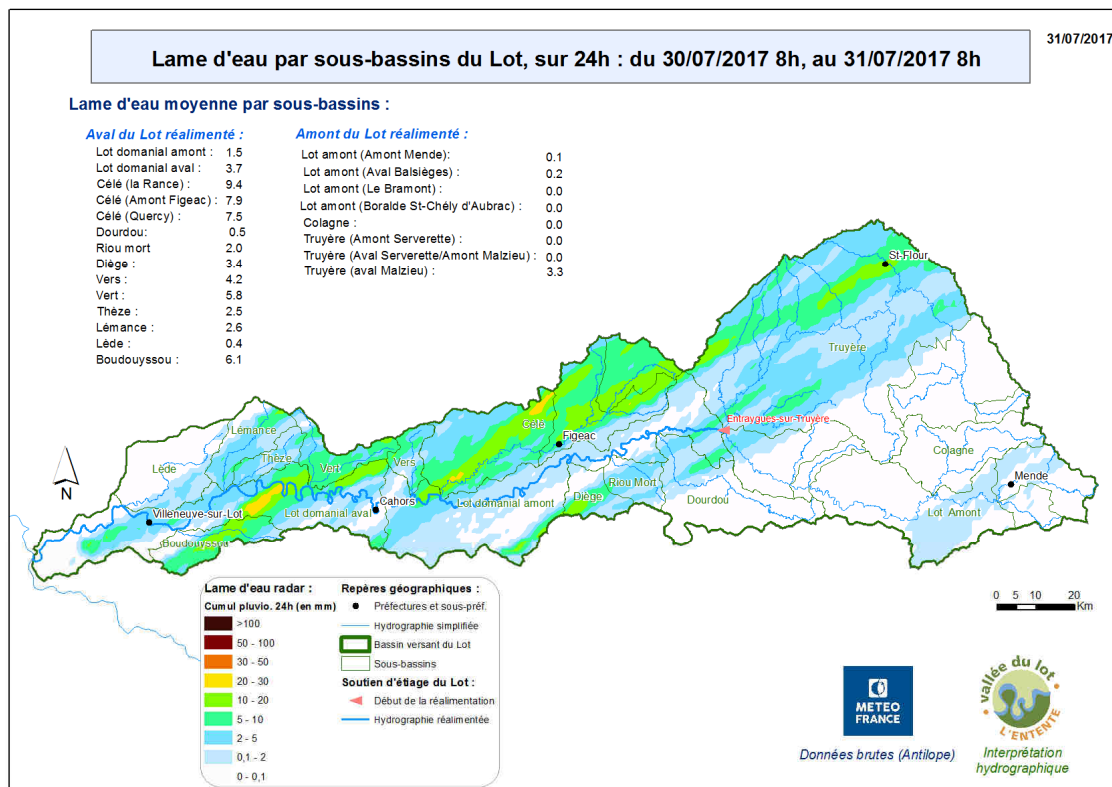
- Suivi de l'étiage 2017 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°06

La campagne 2017 de soutien d'étiage du Lot domanial, débute le samedi 1^{er} juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et l'Entente Lot, depuis 1989 (29^e campagne consécutive)**.

Vous trouverez ci-dessous les consignes* de débit minimal envoyées cette semaine à EDF, par l'Entente Lot.

Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les débits du Lot domanial, la consigne, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://laviedelariviere.bassindulot.fr>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://etiage.bassindulot.fr>, notamment les lames d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h : aucune pluie
<http://etiage.bassindulot.fr>

D'autres données météo, mises à dispositions en temps réel et gratuitement, sur :
<http://meteo.bassindulot.fr>



Constats et commentaires :

Pluviométrie sur le bassin :

La semaine a été marquée par quelques pluies. La journée la plus pluvieuse a été celle du vendredi 30 juillet. La chaleur est revenue.

Le temps devrait être sec pour les prochains jours, avec des orages sur les reliefs dimanche prochain.

Hydrologie du bassin :

Depuis le 27 juillet les stations suivantes ont vu leurs débits seuils franchis : Le Lot à Mende, la Colagne au Monastier, la Truyère à Serverette, le Riou mort à Viviez, le Dourdou à Conques, la Thèze à Boussac et la Lède à Casseneuil.

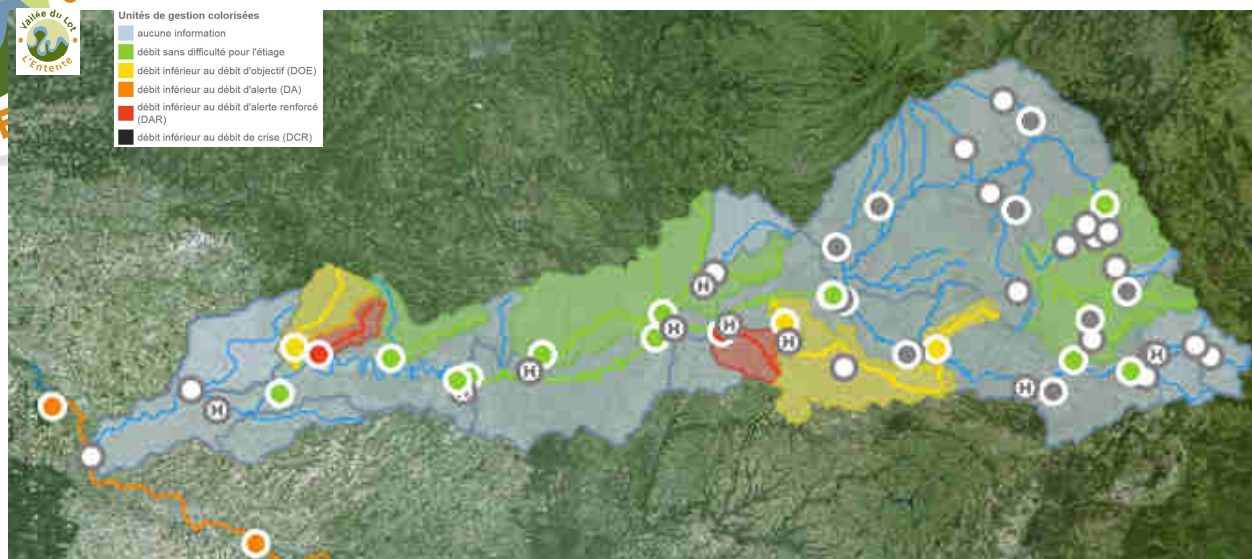
STATIONS BASSIN LOT - Débits moyens journaliers (QMJ) - 2017 (en m3/s) :								
Station	P.	27 Juil	28 Juil	29 Juil	30 Juil	31 Juil	01 Aoû	02 Aoû
LOT AMONT :								
Mende [aval]		0.56	0.55	0.52	0.51	0.49	0.42	-
Le Monastier [Pin-Mories]		0.74	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Castelnaud-de-Mandailles	edf	↓	→	→	→	→	↓	↑
TRUYERE :								
Serverette		0.23	0.2	0.18	0.19	0.19	0.18	-
LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHORS :								
Conques		0.5	0.4	0.32	0.3	0.31	0.4	0.3
Viviez [2]		0.13	0.15	0.13	0.11	0.11	0.1	0.11
LOT AVAL CAHORS :								
Boussac		0.07	0.07	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06
Cuzorn		0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Casseneuil		0.06	0.08	0.08	0.08	0.08	0.07	-
GARONNE :								
Lamagistère		88	71	63	62	65	64	60
Tonneins		118	106	89	83	82	87	79

LÉGENDE

- débit sans difficulté pour l'étiage
- débit inférieur au débit d'objectif (DOE)
- débit inférieur au débit d'alerte (DA)
- débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR)
- débit inférieur au débit de crise (DCR)



Unités de gestion colorisées	
	aucune information
	débit sans difficulté pour l'étiage
	débit inférieur au débit d'objectif (DOE)
	débit inférieur au débit d'alerte (DA)
	débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR)
	débit inférieur au débit de crise (DCR)



Cartographie du franchissement des DOE du bassin du Lot : au 02/08/2017

<http://laviedelariviere.bassindulot.fr>

Arrêtés de limitation des prélèvements :

Plusieurs arrêtés préfectoraux limitent actuellement les prélèvements sur le bassin du Lot :

-En Lozère :

- Les bassins du Lot, du Bramont, de la Colagne (sauf l'axe Colagne) et de la Truyère sont en vigilance (Depuis le 13 juillet pour la Truyère et depuis le 21 juillet pour les autres bassins)
- L'axe Colagne est en phase d'alerte (depuis le 21 juillet 2017)

-Dans le Lot :

- Affluents du Lot NON réalimentés (Sauf Thèze, Vert, Vers et Célé qui sont traités par unités hydrologiques à part) : Interdiction de prélèvements (sauf cultures dérogatoires) (A partir du 5 août 2017)
- Bassins du Veyre, Saint Perdoux et Bervezou : Interdiction de prélèvements entre 13h00 et 20h00 (Depuis le 15 juillet 2017)
- Bassin du Vert amont : Niveau 2, tour d'eau restreint à 50% (Depuis le 29 Juillet 2017)
- Bassin de la Thèze (46) : Niveau 2, tour d'eau restreint à 50% (Depuis le 22 Juillet 2017)

-Dans le Lot et Garonne :

- Bassin de la Thèze : Niveau 2, tour d'eau restreint à 50%
- Affluents du Lot (sauf Thèze, Boudouyssou et Tancanne) : prélèvements suspendus 3.5 jours par semaine (Du mardi 8h au mercredi 8h, du jeudi 8h au vendredi 8h et du samedi 20h au lundi 8h)
- Bassin du Boudouyssou et de la Tancanne : Interdiction totale de prélèvements (sauf cultures dérogatoires)



Variations de débits sur le Lot réalimenté :

Rien à signaler pour le niveau de débit actuel.

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les cotes touristiques des retenues sont maintenant toutes respectées.

Besoins en eaux :

La campagne d'irrigation 2017 continue avec une demande en eau importante, avec l'irrigation qui s'adapte selon les bassins aux pluies tombées.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot Amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne, depuis Charpal (Lozère) par la mairie de Mende, a débuté le 17 juillet. Le 18/07 les lâchers ont été augmentés à 360 l/s, 96 l/s le 20/07, 210 l/s le 25/07 et 350 l/s depuis le 27/07.

Consigne de soutien d'étiage :

La consigne de soutien d'étiage est de 12 m³/s à Entraygues-sur-Truyère à partir du 4 août et sera revue le lundi 7 août pour mardi 0h.

Les modalités techniques du soutien d'étiage continuent comme l'année dernière avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces nouvelles modalités permettront de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Prochain bulletin : jeudi 10 août 2017

Merci de tenir informée dès que possible l'Entente Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain :

Contact : Virginie LE ROY ou Florian VANNIENWENHOVE, etiage2017@valleedulot.com



Précisions & glossaire :

Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information de l'Entente Lot du 03/08/2017 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi
	27-juil.-17	28-juil.-17	29-juil.-17	30-juil.-17	31-juil.-17	1-août-17	2-août-17	3-août-17	4-août-17	5-août-17	6-août-17	7-août-17	8-août-17
Consigne Entente Lot à Entraygues-aval (12)								Consigne					
	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	
QNR à Entraygues*	13.5	12.9	12.0	11.8	11.5	10.6	10.5						
Entraygues-aval (12)	13.3	13.2	13.4	13.6	13.7	13.6	18.1						
Faycelles (46-12)	24.1	20.1	19.4	21.4	21.4	21.3	22.0						
Cahors-Lacombe (46)	25.0	22.8	21.1	20.4	21.1	19.8	19.4						
Cahors (EDF) (46)													
Coutet (EDF) (47)	23.2	26.7	22.2	21.4	22.0	22.0	20.0						
Aiguillon (47)	24.6	27.1	23.6	21.3	22.4	23.4							

Source : DREAL Midi-Pyrénées / EDF

QNR à Entraygues* Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la cote <i>touristique</i> (en m)
Grandval	3-août	729.7	+3.70
Sarrans	3-août	636.19	+6.19
Maury	3-août	584.14	+0.64
Castelnau	3-août	412.72	+2.22

Source : EDF



Entente Interdépartementale du Bassin du Lot (EPTB Lot)

297, rue Saint-Géry 46000 Cahors

<http://etiage.bassindulot.fr>

Entente Interdépartementale du bassin du Lot – EPTB Lot –

www.bassindulot.fr



31/07/2017

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2017

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **10**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

à **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 1^{er} AOUT 2017, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **VENDREDI 4 AOUT** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Contacts :

Virginie LE ROY, Florian VANNIENWENHOVE
v.leroy@valleedulot.com / 06.08.05.05.76
f.vannienwenhove@valleedulot.com / 06.30.66.06.43

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Fax 04 78 94 54 50
Fax 04 71 46 82 90
Fax 05 65 51 11 80

Consigne transmise pour information, par email, à :

- ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
- DREAL MIDI-PYRENEES
- DREAL AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 46, 47
- CONSEIL GENERAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE



03/08/2017

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2017

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **11**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

à **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 4 AOUT 2017, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **MARDI 8 AOUT** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Contacts :

Virginie LE ROY, Florian VANNIENWENHOVE
v.leroy@valleedulot.com / 06.08.05.05.76
f.vannienwenhove@valleedulot.com / 06.30.66.06.43

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Fax 04 78 94 54 50
Fax 04 71 46 82 90
Fax 05 65 51 11 80

Consigne transmise pour information, par email, à :

- ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
- DREAL MIDI-PYRENEES
- DREAL AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 46, 47
- CONSEIL GENERAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE